

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 004-1640/17/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SCS - Approbation d'une convention  
MET 17/2820/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Labellisé par l'Etat en 2005 « Pôle de compétitivité mondial » et « Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique et Solidaire » (PRIDES) en 2007 par la Région PACA, le Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) regroupe en PACA les acteurs majeurs de la microélectronique, des logiciels, des télécommunications et du multimédia, autour des services et usages des Technologies de l'Information et de la Communication.

Au coeur d'une économie numérique en pleine croissance qui impacte aujourd'hui 80 % de l'économie globale, le Pôle SCS, seul Pôle mondial et labellisé « Gold Cluster » en région PACA, œuvre pour la mise sur les marchés de solutions toujours plus intégrées, interopérables, garantissant des fonctionnalités de communication simples, fiables et sécurisées pour l'utilisateur final.

Capitalisant sur des acteurs technologiques leaders et sur un important historique autour des technologies de la carte à puce, le Pôle s'est rapidement imposé comme le centre de référence en France et à l'international dans trois domaines technologiques clefs de cette vague numérique :

- les technologies du « sans contact »
- les réseaux, M2M et services mobiles
- la sécurité et les identités numériques

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 24 Avril 2017

Les Solutions Communicantes Sécurisées visent à intégrer des matériels et des logiciels en vue d'échanger, de traiter et de transmettre des informations de manière sécurisée et fiable pour répondre aux besoins actuels ou futurs des utilisateurs privés ou professionnels.

« Solutions » pour répondre à des besoins en s'appuyant sur la richesse technologique.

« Communicantes » indique la nature des objets, systèmes et services visés, incluant toute une mise en réseau pour des actions de communication, de coopération, de transaction.

« Sécurisées » pointe un besoin croissant de la société de protéger les informations et la vie privée dans un monde numérique

La mission du Pôle SCS est de favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants entre tous les acteurs (chercheurs, industriels, organismes de formation), afin de concevoir et développer des solutions nouvelles qui intègrent composants, logiciels, réseaux et systèmes et la recherche et développement dans le domaine industriel, en vue d'accroître la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises de la région et ce faisant, de contribuer au développement des PME et à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Outre son rôle fédérateur de projets collaboratifs innovants, le Pôle propose une palette de services personnalisés pour ses adhérents : développement de fonds propres, accès à des plates-formes de tests, service de veille personnalisable, sessions de formation sur divers sujets (propriété intellectuelle, accords de consortium, levée de fonds...), préparation à adresser les marchés, mises en relation avec des clients et partenaires potentiels, développement à l'international (participation à des salons, des missions partenariales...).

Ses objectifs pour l'année 2017 sont les suivants :

- ✓ générer des avancées technologiques « industry first » dans ses 3 domaines stratégiques (le sans-contact, les réseaux M2M et services mobiles, la sécurité et les identités numériques) :
  - développer des projets de R&D collaboratifs couvrant les enjeux technologiques et adressant les usages et marchés ciblés de chaque SSA
- ✓ valoriser et déployer ces innovations technologiques dans les filières industrielles et les marchés qui peuvent en tirer un avantage compétitif :
  - accompagner la pénétration sur les marchés des produits et services issus des projets, en particulier des PME
  - faciliter et favoriser l'industrialisation des prototypes et des produits en renforçant l'accès et l'utilisation des plateformes technologiques et en développant des programmes d'accompagnement adaptés
- ✓ être un cluster international de référence, visible et reconnu par des clusters et grands groupes internationaux, afin d'engager son écosystème industriel, et en particulier ses startups/TPE/PME sur des positions dominantes dans leurs marchés :
  - mettre en œuvre des partenariats avec des clusters internationaux en adéquation avec ses SSA
  - signer des accords avec des grands groupes présents sur chacun de ses marchés cibles
- ✓ renforcer ses actions de soutien auprès des startups/TPE/PME/ETI en les accompagnant sur l'ensemble de leurs problématiques depuis l'innovation jusqu'à la commercialisation et le client :
  - accélérer la croissance de leur chiffre d'affaires, création de valeur et part à l'export en particulier pour les TPE/PME/ETI de chaque SSA.
- ✓ développer un portefeuille de formations soutenant la compétitivité de son écosystème dans ses domaines stratégiques, des technologies au business management,

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 24 Avril 2017**

- obtenir la mise en place de formations en soutien aux besoins d'excellence technologique de ses SSA
  - coordonner le développement et la mise en œuvre d'une offre de formation continue pour les TPE/PME en support du « parcours de croissance »
- ✓ contribuer à la création d'un écosystème approprié au développement régional du numérique :
- collaborer avec les acteurs régionaux de l'innovation et du développement des entreprises, en particulier sur les territoires labellisés French Tech.

Le budget prévisionnel 2017 du Pôle SCS s'élève à 1.118.643 euros( cf. budget joint en annexe). Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle SCS, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 77.000 € (représentant 6,88 % du coût total prévisionnel), soit une baisse de 3,75% par rapport à 2016, dont :

- 30 000 € seront pris en charge sur le Budget Principal Métropolitain du Territoire Marseille Provence (CT1). La dépense en résultant sera imputée sur la sous-politique B320 chapitre 65 – nature 6574 – fonction 61 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 47 000 € seront pris en charge sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2) contre 50 000 € en 2016. La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial du territoire, sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-11/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La volonté politique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les Pôles de Compétitivité, qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

#### **Délibère**

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 24 Avril 2017**

**Article 1 :**

Est attribuée au Pôle SCS une subvention d'un montant total de 77.000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de 30.000 € sur le Budget Principal Métropolitain du Territoire Marseille Provence (CT1) et à hauteur de 47.000 € sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'association Pôle Solutions Communicantes Sécurisées.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ